

Zeitschrift: Geschichte und Informatik = Histoire et informatique
Herausgeber: Verein Geschichte und Informatik
Band: 10 (1999)

Artikel: Vers la normalisation internationale de la description des archives
Autor: Grange, Didier
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-8101>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 27.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vers la normalisation internationale de la description des archives

Didier Grange, Archives de la Ville de Genève

La description: une priorité pour les archivistes

La description des documents a toujours représenté l'une des tâches les plus importantes des archivistes. Les instruments de description, tels qu'index, répertoires, inventaires et autres guides des fonds qu'ils ont créés au cours du temps, constituent les intermédiaires incontournables entre les documents conservés et la consultation.¹

Si la description des documents, effectuée le plus souvent sur la base de pratiques transmises oralement à travers les générations, a été en général du ressort direct des institutions détenant les documents, elle n'échappe pas actuellement à la vague de normalisation qui traverse également notre profession.²

Les consultants ont tout à y gagner! Qui en effet ne s'est jamais heurté à des obstacles dus aux différents modes de description des documents d'institutions parfois séparées de quelques centaines de mètres? Bien des consultants, amateurs ou professionnels, se sentent perdus dans un dédale d'informations peu homogènes et peu compréhensibles. La chose est encore plus criante quand ils sont amenés à travailler dans des pays différents où se superposent aux simples problèmes de description ceux liés aux langues, aux traditions administratives et archivistiques.

Une solution: la normalisation

La question de la normalisation des règles de description a souvent été débattue dans la profession. Des initiatives importantes ont vu le jour dans différents pays. La Grande-Bretagne, les Etats-Unis et le Canada ont joué un rôle prépondérant dans ce domaine en élaborant des règles très précises pouvant être utilisées par l'ensemble des archivistes de leurs pays respectifs, quelle que soit la taille ou la nature des institutions.

¹ Pour une introduction générale relative à la description, cf. par exemple: Miller, Frederic M.: *Arranging, Describing Archives and Manuscripts*. Chicago 1990.

² Pour s'en convaincre, parcourir l'intéressant volume de Irons Walch, Victoria: *Standards for Archival Description. A Handbook*. Chicago 1994. Ce volume reprend par catégories les normes connues et pratiquées, en particulier dans les pays anglo-saxons.

Aux Etats-Unis, Steven L. Hensen, Conservateur du Département des Manuscrits de la Duke University montre la voie en publiant en 1988 un manuel de description.³ En Grande-Bretagne, Michael Cook, Archiviste de l'Université de Liverpool, publie l'année suivante un manuel de description normalisée des archives.⁴ Au Canada, les *Règles de description des documents d'archives* – ou RDDA – sont le fruit d'un effort collectif, réalisé à la fin des années quatre-vingts et au début des années nonante, dans le cadre des deux associations canadiennes, l'*Association of Canadian Archivists* et l'*Association des Archivistes du Québec*, réunies sous les auspices du *Bureau Canadien des Archivistes*.⁵

Si dans les cas américains et anglais l'application des règles de description est recommandée par les associations professionnelles, elle n'est pas obligatoire. En revanche, au Canada, les RDDA sont maintenant incontournables. Enseignées dans les cours d'archivistique des universités, elles sont utilisées par l'ensemble des archivistes canadiens. Loin d'être figées, elles évoluent au gré des réflexions faites par les professionnels de la discipline et sont régulièrement mises à jour. A noter que ces *Règles* ne se limitent pas au seul support papier mais traitent également les autres supports de l'information tels que par exemple les documents photographiques, iconographiques, architecturaux, sonores et filmiques. Quant aux documents électroniques, ils seront également dotés de règles dans un proche avenir.

La normalisation de la description étant très avancée au Canada, nos collègues concentrent maintenant leurs efforts sur la création d'un véritable réseau d'information archivistique national. Baptisé RCIA en français (Réseau Canadien d'Information Archivistique), ce projet permettra à moyen terme à tout un chacun de consulter les instruments de description confectionnés à travers tout le pays sur le modèle des RDDA, par le biais du web.

Du point de vue international

Le débat concernant la normalisation des descriptions a largement débordé les frontières des trois pays cités. *Le Conseil International des Archives* (CIA), organisation internationale non gouvernementale créée en 1948, qui réunit les professionnels du monde entier, s'est penchée sur cet épineux

³ Pour la seconde édition, revue et corrigée, cf. Hensen, Steven L.: *Archives, Personal Papers, and Manuscripts. A Cataloguing Manual for Archival Repositories, Historical Societies, and Manuscript Libraries*, (2^e ed.). Chicago 1989.

⁴ Cook, Michael; Procter, Margaret: *Manual of Archival Description*, (2^e ed.). Aldershot 1993.

⁵ Bureau Canadien des Archivistes: *Règles de description des documents d'archives*. Ottawa 1992.

problème.⁶ La commission Ad Hoc sur les normes de description du Conseil, a reçu le mandat d'élaborer une norme de description pouvant être partagée au niveau international. Suite à ses travaux, elle a publié en 1994 une norme baptisée en anglais ISAD(G) (International Standard of Archival Description-General). En cours de révision à travers la communauté professionnelle internationale, elle devrait être finalisée et validée prochainement.

Cette norme est composée de 26 champs regroupés en six zones: identification, contexte, contenu, accès et utilisation, sources complémentaires et notes. Elle définit quelles informations sont nécessaires pour décrire des archives et dans quel ordre elles doivent apparaître.⁷

ISAD(G) n'a rien de révolutionnaire mais repose sur le simple bon sens et l'expérience. Quant à son application, elle se fait sur une base totalement volontaire. Seuls cinq champs doivent impérativement être remplis car ils représentent le niveau minimum nécessaire pour permettre un échange d'information. Le choix de l'utilisation des autres champs est laissé à l'entière appréciation de chacun en fonction de ses possibilités et de ce qu'il juge utile. Elle offre donc une souplesse appréciable.

La norme a été pensée principalement pour la description des documents sur support papier. Toutefois il faut s'attendre dans le futur à une adaptation d'ISAD(G) ou au développement de nouvelles normes afin de permettre la description d'autres supports de l'information, peut-être sur le modèle canadien déjà cité.

Dans la foulée, une autre norme internationale a vu le jour grâce aux travaux de la commission de description du *Conseil International des Archives*. Connue sous le nom d'ISAAR (CPF) (Norme internationale sur les notices d'autorité archivistiques relatives aux collectivités, aux personnes et aux familles)⁸, elle se concentre sur les producteurs des fonds d'archives. En plus de présenter des informations historiques ou biographi-

⁶ Pour plus d'informations sur cette organisation, consulter le site web: <http://www.ica.org/> ou lire Van den Broek, Jan: «From Brussels to Beijing». In: *Archivum*, Vol. XLIII, 1997, pp. 31-62.

⁷ Conseil International des Archives: *ISAD(G). Norme générale et internationale de description archivistique*. Ottawa 1994.

⁸ Conseil International des Archives, Ottawa 1996. Le texte de la norme est publié en français dans: Nougaret, Christine: «D'ISAD/G à ISAAR: Un nouvel outil du Conseil International des Archives pour la description archivistique». In: *La Gazette des Archives*, 176, 1997, pp. 102-122. Voir également: Thibodeau, Sharon: «Archival Context as Archival Authority Record: The ISAAR (CPF)». In: *Archivaria*, 40, 1995, pp. 75-85.

ques utiles pour les consultants, les fiches réalisées selon cette norme constituent une véritable notice d'autorité.⁹

Dans l'esprit du *Conseil International des Archives* et des concepteurs de ces projets, les deux normes, considérées comme complémentaires, doivent être combinées.¹⁰

Des réactions encore mitigées

Le débat autour du développement de ces normes a été abondant et parfois assez vif. Leur introduction s'est heurtée à certaines résistances. Beaucoup d'archivistes n'ont pas souhaité faire le pas arguant qu'ils utilisaient déjà leurs propres normes, que l'implantation de ce système serait trop compliquée, qu'elles n'étaient pas assez complètes ou ne correspondaient pas à leur tradition archivistique. D'autres ont souhaité participer de ce vaste mouvement, élaborant des projets parfois ambitieux. Dans un certain nombre de pays, la question s'est même posée de savoir si ces normes pourraient être promues comme normes nationales de description. Le débat est encore loin d'être achevé.¹¹

Des réalisations

Il existe maintenant un certain nombre de descriptions entièrement réalisées selon le modèle ISAD(G). Elles ne sont que très peu nombreuses cependant à être disponibles sur le web mais le mouvement amorcé dans ce sens devrait porter ses fruits dans l'avenir. Elles sont plutôt publiées ou, faute de moyens financiers, mises à disposition directement dans les salles de consultation sous forme de tirage papier.

Les institutions archivistiques bénéficient de plus en plus de l'aide de logiciels de description créés par des informaticiens intéressés par les développements de la normalisation archivistique. Le phénomène fait tache d'huile actuellement et de nouveaux logiciels spécialisés ont vu le jour tant au Canada qu'en Espagne ou en France par exemple.

⁹ «On entend par notice, ou fiche, d'autorité une notice servant à établir et à contrôler la forme normalisée d'un terme – nom propre ou nom commun – utilisé comme clé d'accès à un instrument de recherche (entrée d'index, vedette de catalogage...)»; Nougaret, Christine: art.cit., p. 103, note 2.

¹⁰ Stibbe, Hugo L.P.: «Standardising Description: The Experience of Using ISAD(G)». In: *Janus*, 1998.1, 1998, pp. 132-152. Cet article constitue une bonne rétrospective sur le sujet et montre les relations entre les ISAD(G) et ISAAR(CPF).

¹¹ Soulignons que des initiatives personnelles ont vu le jour aux quatre coins de la planète, loin des polémiques. Rien n'empêche en effet un archiviste convaincu par le bien fondé de ces deux normes – et qui n'est pas soumis à des directives nationales qu'il devrait respecter –, de les appliquer aux fonds dont il a la responsabilité.

Dans notre pays, l'utilisation des normes est encore timide. Le débat tarde malheureusement à venir dans la profession. Toutefois un certain nombre d'institutions tentent maintenant de les intégrer dans leurs plans de développements futurs.¹²

Une nouvelle norme à suivre

Une nouvelle norme née aux Etats-Unis, baptisée EAD (Encoded Archival Description), est promise à un bel avenir.

A la différence d'ISAD(G), qui indique les titres et le contenu de rubriques permettant une description des archives, EAD code les différentes rubriques par un ensemble de «balises» définies. Ce procédé facilite la mise à disposition sur le web des versions électroniques des descriptions réalisées et ceci indépendamment du logiciel et de la machine utilisés.¹³ Adoptée officiellement par la *Society of American Archivists*, elle est étudiée par le *Conseil International des Archives*, qui pourrait bien la proposer à son tour à ses membres comme norme de balisage et d'échange des descriptions électroniques.

Des descriptions consultables sur le web

Un nombre toujours plus grand d'institutions ont mis au centre de leurs préoccupations la mise à disposition en ligne d'une partie ou de l'ensemble de leurs descriptions.

¹² Aux Archives de la Ville de Genève nous avons choisi de faire le pas en 1996 en adoptant la norme ISAD(G) pour la description au niveau des fonds et en mettant à disposition les fiches réalisées sur notre site web. Nous ne rédigeons pas encore les descriptions entièrement selon le modèle de la norme à tous les niveaux, du plus haut au plus bas, du fonds à la pièce. Quant à la norme ISAAR (CPF), nous ne la pratiquons pas encore car les informations relatives aux producteurs de documents dont nous aurions besoin pour pouvoir l'implanter nous font encore trop souvent défaut.

¹³ Voir à son sujet: Hutchinson, Tim: «A brief introduction to the EAD». In: *Archivi&Computer*, 1/1998, 1998, pp. 61-65; les deux numéros spéciaux de la revue de la Society of American Archivists: *The American Archivist*, 60/3, 1997 et 60/4, 1997. Pour des données plus techniques sur cette norme, se rapporter aux deux volumes édités par la même association: Society of American Archivists: *Encoded Archival Description. Tag Library; version 1.0*, Chicago 1998 et: Society of American Archivists: *Encoded Archival Description. Application Guidelines, version 1.0*, Chicago 1999. La norme est également disponible sur le web: <http://www.loc.gov/ead/> (juin 1999). Des réalisations américaines sont consultables sur le web: <http://www.loc.gov/ead/eadsites.html> (novembre 1999). A noter encore le travail pionnier d'une étudiante de l'Ecole d'Information Documentaire de Genève, réalisé au Département des Manuscrits de la Bibliothèque Publique et Universitaire de la même ville: Muller, Wanda: *Etude de l'application de la norme EAD (Encoded Archival Description) à l'informatisation des outils de recherche du Département des Manuscrits de la Bibliothèque Publique et Universitaire de Genève*. Genève 1999 (Travail de Diplôme de l'Ecole d'Information Documentaire).

La consultation à distance est devenue une réalité grâce aux progrès des réseaux informatiques. La conjugaison entre le web et les normes de description est tout à fait prometteuse. Ainsi les frontières physiques et temporelles tendent à diminuer en matière de consultation des descriptions. D'autre part, les descriptions en ligne ont souvent l'avantage d'être plus à jour que les versions éditées puisque l'une des contraintes du web est de devoir rafraîchir très régulièrement les informations, sous peine d'être complètement en désaccord avec l'esprit de la grande toile électronique et de perdre toute crédibilité.

Certaines limites freinent toutefois cette progression. Les institutions archivistiques disposent de moyens limités. Elles ont souvent accumulé un énorme retard dans le traitement des fonds et doivent convertir des descriptions réalisées de manières très diverses au cours du temps et selon des procédés très éloignés (fiches rédigées à la main, listes tapées à la machine à écrire, fichiers informatiques de différentes générations, etc.), ce qui explique que pour le moment, la plupart d'entre elles, en attendant mieux, choisissent de mettre en ligne en priorité les niveaux de description les plus généraux (fonds) ou des descriptions déjà informatisées et facilement convertibles. Toutefois, dans l'avenir, il conviendra de donner accès à l'ensemble des niveaux de description, du fonds au dossier ou du fonds à la pièce (quand ce niveau existe). Il conviendra également de mettre à disposition des descriptions simplement numérisées et de ce fait ne permettant pas l'utilisation systématique d'un moteur de recherche. Sans oublier les descriptions souvent incomplètes, provisoires mais fondamentales, que constituent les bordereaux de versement et les états sommaires. Tous ces éléments descriptifs doivent être pris en compte; ils enrichissent la connaissance que les consultants peuvent avoir d'une institution et de ce qu'elle conserve.¹⁴

En guise de conclusion

Les normes ISAD(G), ISAAR (CPF) et EAD combinées avec le web permettront une plus grande diffusion des descriptions réalisées par les archivistes. Même si pour le moment ces données ne sont encore accessibles

¹⁴ Bien des progrès restent encore à faire dans notre pays. Pour le moment seul un nombre restreint d'institutions conservant des archives en Suisse a créé et mis en ligne une partie de leurs descriptions. Ce fait ne dépend pas toujours de leur simple volonté. Mais les moyens financiers, humains et techniques qui sont mis à leur disposition ne leur permettent pas de passer du stade du projet à celui de la réalisation.

Une liste des sites suisses tant de bibliothèques que d'archives ayant un site est disponible sur le web: cf. la rubrique «Suisse» du site <http://www.lib.uidaho.edu/special-collections/>

qu'à un petit nombre de personnes, le mouvement est lancé. Les archivistes doivent aller de l'avant et mettre à profit les percées technologiques -tout en n'oubliant pas pour autant celles et ceux qui n'ont pas un accès direct à l'information ou qui ne souhaitent pas faire le saut.

Bien que les différentes normes que nous venons de passer en revue ouvrent des perspectives tout à fait intéressantes pour l'avenir, reste à savoir si tous les archivistes se joindront au mouvement amorcé et à quel rythme ils le feront. Le poids des traditions, la peur du changement, le choix des priorités, la disparité des moyens à disposition et l'ampleur du travail à effectuer sont autant de facteurs pouvant ralentir le processus en cours.

Quant aux consultants, ils devraient accueillir favorablement tous ces développements. Cependant, ils devraient être plus intimement associés aux différents projets en cours. Ainsi une enquête canadienne, réalisée avec l'aide de consultants, montre la voie en tentant de définir quelles sont les informations qu'ils jugent les plus utiles et dans quel ordre elles devraient apparaître à l'écran.¹⁵ Il est fort à parier que ce type d'expérience continuera de se développer dans l'avenir et permettra une meilleure adéquation entre les besoins et les attentes des différents partenaires de la recherche et de la conservation.

A noter toutefois que ces changements – et ceux à venir prochainement – auront pour conséquence un besoin accru de formation et d'encadrement. Ce phénomène touchera non seulement les consultants, mais aussi les collaborateurs des archives. Si les universités ont un rôle à jouer dans ce domaine en introduisant des cours destinés à expliquer ces normes et les principes de la description des archives aux étudiants, le public et les collaborateurs devront être pris en charge au sein même des institutions archivistiques par des personnes spécialement formées à cet effet et parfaitement au courant des derniers développements relatifs aux normes nationales et internationales.

Le chemin parcouru ces dernières décennies par les archivistes en matière de description est tout à fait réjouissant. Les progrès qu'ils ont accomplis ont eu pour objectif une continuelle amélioration des prestations offertes à la population et à la recherche. Et même si tout est loin d'être parfait, les derniers pas accomplis ont été d'une importance capitale pour la profession et pour le public. Puisse cet élan se poursuivre...

¹⁵ Duff, Wendy; Stoyanova, Penka: «Transforming the Crazy Quilt: Archival Displays from a User's point of View». In: *Archivaria*, 45, 1998, pp. 44-79.

Leere Seite
Blank page
Page vide